



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS
2024-483, 2024-484, 2024-485 et 2024-486

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE, QUE :

Le 16 juillet 2024, sont entrés en vigueur les règlements suivants de la Ville de Rivière-Rouge :

- **Règlement numéro 2024-483** modifiant le règlement numéro 181 relatif au permis et certificats;
- **Règlement numéro 2024-484** modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage
- **Règlement numéro 2024-485** modifiant le règlement numéro 184 relatif au lotissement
- **Règlement numéro 2024-486** modifiant le règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

La date d'entrée en vigueur correspond à la délivrance du certificat de conformité de la MRC d'Antoine-Labelle à l'égard desdits règlements.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 25, rue L'annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture. Ils sont également disponibles sur le site Web de la Ville au www.riviere-rouge.ca, sous l'onglet « Communications et publications ».

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 7^e JOUR D'AOÛT 2024

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe par intérim